

## RN 125, section "sud Lez" déviation de Saint-Béat-Arlos: travaux bientôt lancés



A l'issue des travaux, le calendrier annoncé de mise en service de la déviation de Saint-Béat et Arlos par la RN 125 semble respecté. DDM, C.T

Publié le 01/01/2022

La déviation de Saint-Béat-Arlos s'inscrit dans l'aménagement global de l'itinéraire de la RN 125, entre Toulouse et la frontière espagnole. Elle contribue à l'amélioration de la sécurité des usagers et des riverains, et à la fluidité des relations transfrontalières avec l'Espagne. Trois ans après la mise en service du tunnel de Saint-Béat en mai 2018, les travaux de cette déviation vont se poursuivre par la réalisation de la section "sud Lez" de la déviation, et achever l'opération. Les années 2019 et 2020 ayant été consacrées à la conduite et la finalisation des études de conception détaillées de cette section.

Démarrer avant l'été 2022

Sur la base du dossier projet ainsi finalisé, et après une phase de contrôle de conformité de l'opération au regard des normes de conception et enjeux de sécurité routière conduite durant le 1er semestre 2021, la consultation pour l'attribution du marché de travaux général de la déviation a été lancée le 4 octobre dernier. À savoir que ce marché comprend : les terrassements ; la construction des ouvrages d'art ; l'assainissement ; la réalisation des chaussées, des équipements de signalisation et équipements dynamiques. Comme l'indiquent les services de l'État : "L'objectif est de notifier ce marché et démarrer les travaux avant l'été 2022". À savoir que les travaux préparatoires de débroussaillage et déboisement du massif forestier lancés le 8 novembre permettront d'assurer le dégagement des emprises du chantier dans le respect des préconisations environnementales. Cette première étape est nécessaire pour permettre le démarrage des travaux de terrassement. Pour rappel, les modalités d'accès à Argut-Dessus et Argut-Dessous pendant le déboisement du secteur de la pointe du Hournech ont fait l'objet d'une concertation avec les élus locaux et les riverains concernés afin de concilier les impératifs de sécurité pour la réalisation du chantier et le nécessaire maintien des déplacements professionnels et personnels des riverains.

Ainsi, l'accès à ces deux communes via la RD 44E sera interrompu sur des plages horaires limitées dans la journée du lundi au vendredi inclus. L'accès aux services de secours est quant à lui garanti pendant la durée du chantier.